



MAIRIE
DE
BREIL-SUR-ROYA
ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 25 avril 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 25 avril 2014 à 20H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur IPERT André Maire de Breil sur Roya. Début de la séance à 20H05.

Etaient présents : Mr IPERT André Maire, Mr AMERIO Mario Ier adjoint, Mme FORESTIER Laurence adjointe, Mr OLIVERI Pippo adjoint, Mme GIORDANO Renée adjointe, Mr MASSEGLIA Michel adjoint, Mr COTTALORDA Gilbert Conseiller Municipal, Mme VERAN Angèle Conseillère Municipale, Mme GOSSMANN Sylvia Conseillère Municipale, Mme CAUDRON Bernadette Conseillère Municipale, Mr BOUKHADRA Abid Conseiller Municipal, Mme COTTALORDA Gisèle Conseillère Municipale, Mr MINOTTO Jean-Marie Conseiller Municipal, Mr BRAUN Michel Conseiller Municipal, Mr REY Joseph Conseiller Municipal, Mme ALLAVENA Marie-Lou Conseillère Municipale, Mr BEGHELLI Jean-Pierre Conseiller Municipal, Mme GASTALDI Danièle Conseillère Municipale.

Excusée : Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale (a donné procuration à Mr Michel MASSEGLIA).

Secrétaire de séance : Mme Bernadette CAUDRON.

Préalables à la séance du Conseil

Remerciements du Maire aux nombreuses personnes assistant au Conseil Municipal.

Deux suspensions de séance sont prévues pendant les explications du Budget communal.

Remerciements du Maire à Gilbert Cottalorda pour le travail préparatoire sur les 4 budgets primitifs qu'il a effectué dans un temps très court. Pour les budgets 2015, le travail préparatoire débutera en octobre 2014.

Un document est distribué en séance pour compléter l'ensemble des documents budgétaires : la liste des emprunts au 1^{er} janvier 2014.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Appel des présents

Liste des décisions valant délibérations prises par délégation

•Convention cadre de formation avec le CNFPT* du 03 mars 2014, relative aux prestations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation. La participation financière au titre des actions réalisées sera due selon les termes de la convention précitée.

•Convention du 15 mars 2014, relative à la mise à disposition de personnel, dans le cadre du transfert de compétence « Traitement et valorisation des déchets » de la ville de Breil sur Roya à la CARF*.

Mr METZGER André assurera 20% d'un temps complet, soit 7 heures/semaine, scindées en deux demi-journées, des missions pour le compte de la ville de Breil sur Roya, comme indiqué dans ladite convention, à partir du 01 janvier 2014.

Présentation des budgets primitifs de :

- La Commune
- L'eau et l'Assainissement
- La Crèche
- Le Camping

Le budget du CCAS* sera présenté lors de la réunion des membres du CCAS qui aura lieu lundi 28 avril 2014 à 10H30.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1-Le Budget Primitif 2014 de la Commune

Le Maire explique en introduction aux membres du Conseil que le budget primitif de la Commune est **un budget de transition**, dans la mesure où il a été préparé par une équipe sortante et terminé avec la nouvelle équipe municipale.

Par ailleurs, c'est **un budget contraint** car il s'appuie sur les résultats de l'exercice de l'année 2013. La nouvelle équipe municipale hérite de la situation de l'équipe sortante. La situation budgétaire devra être assainie pour dégager des possibilités de financement.

L'héritage est lourd :

- Le sinistre de la place Brançon.
- L'inondation de la piscine.
- Une ligne de trésorerie (échue depuis le 27 avril 2012) d'un montant de 250.000 € à rembourser à la banque DEXIA avec en attente 20.000,00 € de pénalités par an.
- Le montant des factures impayées d'un montant de 410.876,00 € au 24 avril 2014.

La situation est rendue encore plus difficile du fait d'**un désengagement prononcé de l'Etat** : entre le Budget Primitif 2014 et le Compte Administratif 2013, la baisse est estimée à 26%, soit le quart des dotations d'Etat. Des mesures d'économie sont annoncées pour toutes les collectivités territoriales. Ces dotations d'Etat vont continuer à baisser jusqu'en 2017.

Les marges de manœuvre sont donc très réduites pour cette année et vraisemblablement pour une ou deux années supplémentaires.

Les propositions budgétaires qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

-réduction des dépenses de fonctionnement de 12, 5% dès cette année
-réduction de manière drastique des investissements. La commune de Breil a trop investi (2 fois plus qu'une commune comparable). Elle est surendettée : 31 emprunts courent encore au 1er janvier 2014. La municipalité ne fera pas d'emprunts supplémentaires cette année et réalisera un maximum de travaux en régie municipale.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Résultat de l'exercice 2013 : 133.342,46 €

Résultats antérieurs : 644.697,54 €

Le résultat à affecter est de 778.040 €

Cette somme sera affectée en fonctionnement pour 519.322,57 € et en investissement pour 258.717,43 €.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

La proposition est de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2013.

Taxe d'habitation : 15,50%

Taxe foncière (bâti) : 13,50%

Taxe foncière (non bâti) : 36,83%

La CFE (qui remplace la taxe professionnelle) est maintenant perçue directement par la CARF

Le total des taxes directes s'élève à : 645.694,00 € pour l'exercice 2014.

Vote :

Contre : 0

Abstention: 0

Pour:19

Section de fonctionnement Budget communal 2014

Dépenses prévues: 3.418.115,57 € dont 1.801.918,00 € de charges de personnel.
Recettes prévues: 2.898.793 € auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 519.322,57 € soit : 3.418.115,57 €

Section d'investissement Budget communal 2014

Dépenses prévues : 348.130,06 € auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser de 511.288,25 € et le solde d'exécution de 116.770,70 €, soit 976.188,38 €
Recettes prévues : 606.847,49 € auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 369.340,89 € soit 976.188,38 €

Présentation générale du budget primitif 2014

En additionnant le fonctionnement (3.418.115,57 €) et l'investissement (976.188,38 €), on obtient un total en dépenses comme en recettes de 4.394.303,95 €.

Si on compare les totaux du Budget Primitif 2014 avec les montants du Compte Administratif 2013, on constate que les dépenses et recettes prévues pour 2014 sont en diminution sur celles de 2013.

SECTION FONCTIONNEMENT		
	C.A 2013	B.P 2014
Dépenses (Fonctionnement et Investissement)	5.019.730,91 €	4.394.303,95 € soit -12,5%
Recettes (Fonctionnement et Investissement)	5.538.845,38 €	4.394.703,95 €, soit -20,70%

Commentaires :

Les restes à réaliser correspondent aux travaux d'équipement qui n'ont pas été engagés bien que votés et ayant obtenu des subventions. Pour obtenir le versement des subventions accordées pour une opération d'équipement, la municipalité doit commencer les travaux et les justifier. Si elle ne peut pas engager les travaux, la subvention n'est pas versée et peut être, à terme, perdue. Aujourd'hui, la municipalité n'a plus assez de capacité d'autofinancement et ne peut plus faire l'avance des travaux, n'ayant pas de trésorerie suffisante.

Pour améliorer la compréhension et l'élaboration des budgets, le Maire propose des formations sur la comptabilité publique pour les élus qui le souhaitent.

Explications sur le détail des dépenses de fonctionnement prévues en 2014

012- Les charges de personnel : la diminution des charges de personnel s'explique par le fait qu'une partie du personnel a été transférée à la CARF.

65- Autres charges de gestion courante : elles sont prévues en baisse.

66- Les charges financières : elles sont en augmentation par rapport à 2013 parce que les intérêts à régler seront plus importants, notamment en raison des travaux de consolidation de l'ancienne maison GUIDI.

Elles passent de 121.032,96 € à 155.000,00 € (en prévisionnel).

022- Le montant des dépenses imprévues a été ramené à 0 € pour des raisons de rationalité par rapport à notre politique de diminution des charges et pour des raisons de clarté sur les dépenses effectuées. Pour des dépenses supplémentaires particulières, le maire proposera des délibérations modificatives budgétaires en cours d'année.

Le budget aux associations est augmenté pour permettre à celles-ci de participer encore davantage au développement du village et à l'animation culturelle et festive.

Le budget des Services Techniques a été également abondé pour réaliser plus de travaux en régie municipale.

Question : Les factures impayées sont-elles intégrées aux dépenses prévisionnelles?

En partie, car elles seront payées au fur et à mesure, quand la trésorerie le permettra, mais il faudra en différer de nouvelles probablement. Aujourd'hui, 25 avril 2014, la ligne de trésorerie est de 261.203,39 €. Après avoir payé les charges du personnel, ainsi que d'autres charges restant à payer, on peut considérer que le solde sera d'environ de 70.000 € en fin de mois.

La consolidation de l'ancienne maison GUIDI a pénalisé la trésorerie. Une réunion a eu lieu hier avec Monsieur Gilbert Mary Conseiller Général pour demander au Conseil Général le versement de sa contribution, suite aux factures envoyées depuis un certain temps par la mairie. A ce jour, seule la Région PACA a participé concrètement au financement des travaux.

Explications sur le détail des recettes de fonctionnement prévues en 2014

74- Dotations et participations :

Les dotations de l'Etat sont en baisse : -173.000 € entre le budget primitif 2014 et le compte administratif 2013.

73111 Les impôts locaux perçus sont en baisse, une partie étant reversée à la CARF.

73112- L'imposition forfaitaire, sur les entreprises de réseaux, est versée à la CARF (en 2013, elle s'élevait à 30.000 €).

La compensation financière versée par la CARF à la commune s'élève à 270 000 €.

Explications sur le détail des dépenses de la section investissement en 2014

Si les financements le permettent, seules les opérations d'équipement n° 616 (rénovation Notre Dame du Mont) et 617 (rénovation Santa Maria in Albis) sont maintenues.

Les remboursements d'emprunt passent de 149.812,60 € à 185.000 € (prévisionnel).

Trente et un emprunts courent à ce jour pour un total de 3.251.192 € au 1er janvier 2014. En 2013 les intérêts versés se sont élevés à 133.082,42 € et l'amortissement à 181.752,16 € soit une annuité de 314.834,58 €.

Le préfet propose une rencontre avec la Caisse des Dépôts et Consignations afin réduire le montant annuel des annuités d'emprunt en les étalant sur un plus grand nombre d'années.

Vote du Budget Primitif 2014 de la commune :

Contre: 0

Abstention: 0

Pour: 19

2) Budget Primitif 2014 de l'Eau et Assainissement

Résultat de l'exercice 2013: -73.604,65 €

Résultats antérieurs : 215.608,37 €

Résultat à affecter : 142.003,72 €

Le résultat négatif 2013 est compensé par les résultats antérieurs.

Vote sur l'affectation des résultats :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Explications sur les dépenses de fonctionnement prévues en 2014

67- Charges exceptionnelles : elles correspondent aux impayés ou aux retards de paiement.

Explications sur les dépenses d'investissement prévues en 2014

Total des emprunts encore dus au 1^{ER} janvier 2014 : 1.342.699,41 €

Remboursement annuel des intérêts : 62.150,72 €

Remboursement annuel du capital : 54.547,34 €, soit une d'annuité de 116.698,06 €.

L'objectif de l'exercice 2014 est de faire des économies tout en veillant à ce que les installations ne se dégradent pas. Le budget « entretien et réparations » a été abondé pour assurer d'avantage de travaux par le service Eau et Assainissement.

Pour l'assainissement non collectif (SPANC*), le maire souhaite le proposer à toute la vallée dans le cadre du SIVOM de la Roya. La commune de Saorge fait déjà appel à ce service.

De même, un plan pluriannuel pourrait être envisagé dans le cadre du SIVOM de la Roya, des subventions étant disponibles à l'Agence de l'Eau pour de tels projets.

Vote du budget primitif 2014 de l'Eau et Assainissement :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

3) Budget Primitif 2014 de la Crèche

Résultat de l'exercice 2013 : 95.054,63 €
Résultat à affecter : 95.054,63 €
Affectation du résultat 2013 en investissement 69.917,12 € et en fonctionnement 25.137,51 €.

Vote sur l'affectation des résultats :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

Explications sur les recettes de fonctionnement prévues pour l'année 2014

La Caisse des Allocations Familiales (CAF) intervient en fonction du nombre d'enfants accueillis. Il manque en moyenne 3 enfants en permanence. Les horaires d'accueil ne sont pas adaptés aux besoins des familles. Certains enfants de ce fait vont à la crèche de Tende. L'organisation et les coûts sont à revoir.
Emprunt : Capital dû au 1^{er} janvier 2014 : 48.808,87 €
Annuité : 4.574,20 € (2.112,12 € en intérêt et 2.462,08 € en amortissement).

Vote du budget primitif 2014 de la Crèche :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

4) Budget Primitif 2014 du Camping

Résultat de l'exercice 2013 : 9.961,42 €
Résultat antérieur : 8.002,66 €
Résultat à affecter : 17.964,08 €
Affectation en investissement (1869,91€) et en fonctionnement (16.094,17 €)

Vote sur l'affectation des résultats :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 19

Le camping fonctionne bien et rapporte de l'argent. Il a reçu cette année, l'appellation « Camping de France ».

Il faudra néanmoins continuer à faire des investissements pour le maintenir à niveau. Il ouvre le 2 mai 2014 jusque fin octobre 2014.

Cette année, la piscine devrait être fermée pendant la saison estivale. Des animations viendront compenser cette fermeture.

Vote du Budget Primitif 2014 du Camping :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Poursuite de l'ordre du jour :

L'Ecole Départementale de Musique s'appelle désormais « Conservatoire départemental de Musique »

Lors de l'Assemblée Générale, il n'y avait ni Président, ni quorum. La réunion a été reportée. Des problèmes de locaux et de chauffage se posent.

Tableau des effectifs de la commune

L'état du personnel fait apparaître à ce jour un effectif de 51 emplois budgétaires à temps plein annuel (dont 43 titulaires et 8 non titulaires) et 13 contrats aidés et emplois d'avenir (7 personnes sont employées par le CCAS).

N.B : Un départ à la retraite est prévu : la personne ne sera pas remplacée.

Des fiches de poste existent : elles devront être complétées pour une évaluation annuelle des emplois.

Election du délégué à la Défense Nationale

Abid BOUKHADRA se porte volontaire : il s'agit d'une fonction symbolique consistant à participer à des cérémonies et inaugurations.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Désignation par le Conseil Municipal d'un nouveau Conseiller Municipal délégué aux Travaux, Sports et Jeunesse : Abid BOUKHADRA.

Informations diverses :

•La salle de sport

Le bâtiment a été cédé au Conseil Général. Celui-ci prend en charge le salaire de l'employée qui en assure le gardiennage. Le Conseil Général privilégie le collège et accepte de l'ouvrir à l'école primaire et aux associations en dehors des temps scolaires. Le problème est qu'il faut en assurer, durant ces périodes, le gardiennage, à savoir ouvrir et fermer la salle et faire l'entretien. S'il y avait des dégradations, les utilisateurs en seraient responsables. Nos interlocuteurs du Conseil Général sont conciliants mais cela nécessite un bon cadrage juridique.

•La charte des élus

Le maire invite chaque élu à signer individuellement cette Charte qui l'engage personnellement.

•Le SIVOM de la Roya

Monsieur Jean-Pierre Vassalo Maire de Tende a été élu Président du SIVOM de la Roya. Mme Laurence Forestier est élue Vice-Présidente.

•La piscine

L'assurance de la commune se désengage car elle considère, après l'avis de l'expert qu'elle a mandaté, que les dégâts ne relèveraient pas d'une catastrophe naturelle mais d'un dégât des eaux dû à des erreurs de conception.

Le Maire a remis le dossier entre les mains de l'avocat de la commune.

Le Conseil Général qui était Maître d'Ouvrage pendant la réalisation de la Piscine a été alerté et sollicité par le maire.

•Le sinistre de la place Brançon

La commune est déférée le 30 avril 2014 devant le tribunal administratif de Nice (référé mesures d'urgence) pour une requête du Syndic de la copropriété du 9 place Brançon, qui demande une équivalence de traitement comparable à celle de l'ancienne maison GUIDI.

Les responsabilités du Préfet et du Maire sont citées. L'avocat de la commune a été saisi par le Maire.

Le Maire a informé la Sous-Préfète de Nice Montagne, Mme Sylvie CENDRE, que la commune ne pourrait pas engager, dans la situation actuelle, une nouvelle dépense de consolidation.

•Le PPRN

Le préfet semble accepter le principe d'une révision du PPRN, prenant en compte le rapport du commissaire-enquêteur et les demandes formulées par les citoyens lors de l'enquête publique.

Les services de la Préfecture vont analyser ces documents. Ils intégreront les résultats des sondages effectués actuellement.

Durant cette phase d'analyse, c'est le « Porter à Connaissance » tel qu'il a été établi qui s'applique pour tous les documents d'urbanisme.

•La route de Banca

Elle est ré-ouverte depuis le 25 avril 2014.

Pour la route de Burdanche les travaux seront réalisés en régie municipale.

•Rencontre avec EDF

Des demandes de compensation ont été formulées par le Maire, en raison de la longue durée des travaux qui ont pénalisé l'activité économique et touristique de la commune :

- Aménagement d'un parking à l'entrée Sud du tour du lac
- Terminer un mur de soutènement au tour du lac
- Pose de barrières de sécurité autour de tout le lac
- Consolider tous les murs de soutènement

- Nettoyer les berges de la Roya entre le pont supérieur et la passerelle Charabot
- Goudronner la promenade Georges Clemenceau

Le curage du lac, sera abordé ultérieurement. Une réunion publique a été demandée.

La mise en eau du lac se fera à la mi-septembre 2014. Le 1^{er} décembre 2014, l'usine hydraulique de Piène-Basse pourra produire de l'électricité.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Constitution de deux commissions à la demande de Michel MASSEGLIA

Ces commissions seront appelées à devenir extra-municipales, selon les sujets à discuter.

Commission Culture : Abid Boukhara, Michel Braun, Laurence Forestier, Danièle Gastaldi, Jean-Marie Minotto.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Commission Sports : Abid Boukhara, Michel Braun, Laurence Forestier, Danièle Gastaldi

Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Fin du Conseil, il est 0H10

André IPERT



Maire de Breil sur Roya

CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale
 CARF : communauté d'agglomération de la riviera française
 CCAS : centre communal d'action sociale
 SPANC : service public d'assainissement non collectif